

DACP

REF : DACP2015046

Signataire : ED/ES/MC

Séance du Conseil Municipal du 17/09/2015

RAPPORTEUR : Boualem BENKHELOUF

OBJET : Dotation Politique de la Ville pour l'année 2015. Autorisation de demande de subvention et approbation de l'enveloppe prévisionnelle pour l'année 2015. Approbation du plan de financement prévisionnel.

EXPOSE :

Créée par l'article 107 de la loi de finances pour l'année 2015, la Dotation Politique de la Ville (DPV) a remplacé la Dotation de Développement Urbain (DDU) et bénéficie à 120 villes particulièrement défavorisées.

Une circulaire ministérielle a récemment été adressée aux Préfets afin de notifier la liste des communes des départements éligibles à cette dotation.

Les communes éligibles à cette dotation doivent avoir bénéficié, au préalable, de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU), avoir une proportion de la population en ZUS supérieure à 20% et enfin bénéficier d'un programme de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Elles sont ensuite classées selon un indice synthétique combinant trois critères : potentiel financier, nombre de bénéficiaires d'aides au logement, revenu moyen par habitant.

Ainsi, par courrier du 6 juillet 2015, la préfecture de la Seine-Saint-Denis a informé la ville de son éligibilité à la DPV pour l'année 2015.

Dans le cadre de cette dotation, la ville est susceptible de percevoir un soutien financier d'un montant d'un million d'euros environ. Cette somme peut être utilisée sur une ou plusieurs opérations, pour financer de l'investissement comme du fonctionnement, hors dépenses de personnel.

Pour être éligibles, les projets doivent respecter plusieurs critères :

- être situés sur le territoire de la commune éligible à la DPV,
- conformément à l'article L.2334-40 du CGCT « *ne [...] pas avoir pour effet de faire prendre en charge tout ou partie des dépenses de personnel de la commune* »,
- conformément au décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 et à l'article L.1111-10 du CGCT tel que modifié par la loi du 16 décembre 2010, la commune doit respecter le seuil de 80% de subventions publiques et participer au minimum à 20% des dépenses liées à l'opération.

Dans le cadre de la DPV, le financement se fait sur la base du montant hors taxes de l'opération.

Pour rappel, la DDU 2014 a été répartie sur les deux opérations suivantes :

- Construction du groupe scolaire dit des « Marches du Fort »,
- Création d'un centre social au 44/46, rue Danielle Casanova.

La demande de DPV pourrait être ventilée selon les six opérations suivantes, sous réserve de leur validation définitive par la Préfecture :

- Acquisition des terrains d'assiette pour la construction du 6^{ème} collège de la ville (priorité n°1) ;
- Création d'un pôle santé-solidarité (priorité n°2) ;
- Travaux de rénovation des Laboratoires d'Aubervilliers (priorité n°3) ;
- Travaux de réaménagement du Centre Dramatique National « Théâtre de la Commune » concernant le pavillon du square (priorité n°4) ;
- Acquisition d'un bus santé (priorité n°5) ;
- Rénovation partielle du centre aéré George Sand à Piscop (priorité n°6).

En conséquence de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter du Préfet une subvention de 1 000 684,70 € au titre de la Dotation Politique de la Ville 2015 pour les six opérations susvisées et d'approuver le plan de financement prévisionnel, annexé au présent rapport.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 34

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 SEPTEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 septembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nouredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, LOGRE Benoît, BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme MILLA Josiane	Représentée par : M. Marc RUER
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par : Mme Maria MERCADER Y PUIG
Mme FAGARD Alice	Représentée par : M. CECCOTTI RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	Représentée par : M. SANON Guillaume
Mme YONNET Evelyne	Représentée par : M. LOGRE Benoit
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par : M. VANNIER Jean-Yves
Mme VIGEANT Claire	Représentée par : M. ZAIRI Rachid
Mme LENOURY Nadia	Représentée par : M. BIDAL Damien

Absents : Mme TLILI Leïla, MM. TLILI Mohamed Fathi, PLEE Eric, Mmes SIGNATE Rouguy, MM HAFIDI, RACHEDI, Mme ALVES.

Secrétaire de séance : Mme LE MOINE Sandrine

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2015046

Signataire : ED/ES/MC

OBJET : Dotation Politique de la Ville pour l'année 2015. Autorisation de demande de subvention et approbation de l'enveloppe prévisionnelle pour l'année 2015. Approbation du plan de financement prévisionnel.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la note d'information du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration NOR INTB1411991,

Vu le dossier de demande de subvention sollicitée au titre de la Dotation Politique de la Ville ;

Vu le budget communal,

Considérant que la ville d'Aubervilliers est éligible à la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2015, il convient de répartir cette subvention sur six opérations.

A l'unanimité.

DELIBERE :

SOLLICITE du Préfet l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2015, pour un montant de 1 000 684,70 euros, répartie comme suit :

- Acquisition des terrains d'assiette pour la construction du 6^{ème} collège de la ville ;
- Création d'un pôle santé-solidarité ;
- Travaux de rénovation des Laboratoires d'Aubervilliers ;
- Travaux de réaménagement du Centre Dramatique National « Théâtre de la Commune » concernant le pavillon du square ;

- Acquisition d'un bus santé ;
- Rénovation partielle du centre aéré George Sand à Piscop.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET



Reçu en préfecture le : 18/09/2015
Publié le : 18/09/2015
Certifié exécutoire le : 18/09/2015

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

